



DEVENEZ ADMINISTRATEUR !

24/05/23

POURQUOI REJOINDRE LE CA DU SYNABIO ?

- 👉 Pour participer à la vie et aux orientations de votre syndicat
- 👉 Pour contribuer à l'aventure collective de la bio, c'est-à-dire la promouvoir et construire son avenir
- 👉 Apporter le point de vue de votre entreprise (PME, jeune pousse, ETI)



Nous espérons avoir de nombreuses candidatures féminines afin d'atteindre la parité !

ASSEMBLEE GENERALE DU 03/10/2023 : ÉLECTION DE 7 ADMINISTRATEURS

Chaque année, nous renouvelons une partie de notre conseil d'administration ce qui permet d'ouvrir la gouvernance à l'ensemble de nos adhérents. Cette année, nous avons 7 administrateurs sortants :

1. **Ludovic Billard** - Biolait
2. **Renaud Chamonal** - Ecotone
3. **Olivier Clanchin** - Triballat
4. **Nicolas Crabot** - Atelier Sarrasin
5. **Didier Perréol** - Ekibio
6. **Valérie Tremblay** - Pro Natura
7. **Marion Vitupier** - La Vie Claire

Ces 7 postes seront pourvus à l'issue d'un vote de l'assemblée générale réunie le 03/10/2023.

Le mandat d'administrateur dure 3 ans. Les administrateurs sortants peuvent se représenter.

L'ENGAGEMENT DES ADMINISTRATEURS

- Le Conseil d'administration se réunit **5 à 6 fois par an** afin de définir les positions et les actions stratégiques du SYNABIO *dans le respect des orientations votées en assemblée générale.*
- Les réunions ont lieu alternativement en présentiel et en visio (prévoir 2 réunions d'une journée en présentiel sur Paris et un séminaire de deux jours en région)
- Les administrateurs exercent leur fonction à titre bénévole et les frais de déplacement ne sont pas pris en charge

4 RÔLES CLÉS

PARTICIPER aux réunions et prendre connaissance des documents transmis en amont

RESPECTER les méthodes de travail participatives, les décisions collectives et la charte de l'élu

VOUS IMPLIQUER sur au moins un des **groupes de travail** identifiés comme prioritaires par le CA

ÊTRE AMBASSADEURS des fondamentaux, des positions et de l'action du SYNABIO en interne et externe

LES CONDITIONS POUR VOUS PRESENTER

- Être dirigeant d'une entreprise membre du Synabio (ou être mandaté par le dirigeant)
- Représenter une société adhérente depuis plus d'un an et faire partie de l'entreprise depuis plus d'un an (ceci ne s'applique pas aux personnes qui ont déjà réalisé un mandat d'administrateur)
- Ne pas être investi d'un mandat parlementaire
- Jouir de vos droits civils et n'avoir encouru aucune des condamnations visées aux articles L5 et L6 du Code électoral
- Avoir au moins 18 ans

LE PROCESS D'ELECTION

1 Déposer vos candidatures en ligne **au plus tard le 11/09/23**
<https://synabio.typeform.com/CA-SYNABIO-23>

Votre candidature =

- **Un court texte adressé aux adhérents et décrivant :**
La représentativité de votre entreprise dans le secteur de l'Agriculture biologique
Vos priorités et vos motivations en tant que futur élu
- **votre portrait (photographie en .jpg ou .png.)**

2 En amont de l'AG, le SYNABIO adresse aux adhérents un document présentant les candidats

3 Le jour de l'AG, chaque candidat se présente en 2 minutes maximum (par ordre alphabétique des noms de famille)
Les adhérents votent sur une plateforme sécurisée et les résultats sont annoncés en cours d'AG

4 Réunion du CA renouvelé en présentiel à Paris courant novembre 2023 (date à définir)